

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction des infrastructures de transport

Décision du 7 août 2020 relative à l'approbation des modifications des schémas directeurs de signalisation de la RN7 et de la RN 532 (aménagement du carrefour des Couleures)

NOR : TRAT2020770S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique, et le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier de signalisation en date du 8 novembre 2019, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, relatif à l'opération d'aménagement du carrefour de Couleures (RN532) ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 10 février 2020.

Décident :

Article 1^{er}

Sont approuvés, les modifications des schémas directeurs de signalisation de la RN7 et de la RN 532, figurants en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Centre-Est, qui est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le : 7 août 2020

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

et

Le ministre délégué auprès de la ministre de la
transition écologique, chargé des transports,
Pour le ministre délégué et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Signé

Sandrine CHINZI